

TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE

CONCOURS INTERNE ET DE TROISIÈME VOIE

SESSION 2016

ÉPREUVE D'ETUDE DE CAS

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Étude de cas portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée : 4 heures

Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : ESPACES VERTS ET NATURELS

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- ♦ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) **autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier** ne doit apparaître dans votre copie.
- ♦ Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- ♦ L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 27 pages

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant

- ♦ Vous préciserez le numéro de la question et le cas échéant de la sous-question auxquelles vous répondrez.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...

Vous êtes technicien principal de 2^{ème} classe responsable du service des espaces verts d'une commune de 83 500 habitants au centre d'une communauté d'agglomération. La commune est engagée dans une démarche globale de requalification de l'habitat, du cadre de vie et du patrimoine.

Elle possède un parc de 20 hectares, comprenant une zone boisée, un espace en prairie et une clairière, des étendues d'herbes, le tout étant situé en périphérie au bord d'une zone de logements sociaux.

Ce parc, peu entretenu jusqu'à présent, souffre d'une sur-fréquentation et du développement de pratiques non conformes au site (privatisation d'espaces, dépôts sauvages, passage de scooters, etc.).

La cohabitation entre les publics aux attentes différentes (seniors, adolescents, jeunes couples avec enfants en bas âge) devient impossible et la qualité écologique et paysagère de ces espaces est menacée.

Vous êtes chargé de réaménager ce parc pour répondre aux attentes des publics tout en préservant les atouts écologiques des lieux.

Question 1 (4 points)

- a) Quelles aires d'aménagements pouvez-vous imaginer pour répondre aux attentes des publics ?
- b) Sur quels outils/moyens pouvez-vous vous appuyer pour assurer la sécurité des lieux et des personnes ?
- c) Quelles actions de communication pouvez-vous mettre en place afin de sensibiliser le public à la fragilité de l'environnement ?

Question 2 (4 points)

Le conseil municipal envisage de revoir l'éclairage du parc. Les zones à éclairer ont été définies : le cheminement principal qui traverse tout le parc, les principaux cheminements secondaires et l'entrée arborée du parc.

Il vous est demandé de faire des propositions en tenant compte des critères suivants :

- souci d'une solution satisfaisante au niveau de la photopollution et au niveau des économies d'énergie,
- prise en compte du besoin de sécurité des riverains (certains traversent quotidiennement une partie du parc pour aller en centre-ville),
- souci de la mise en valeur d'arbres à l'entrée du parc qui se remarquent par leur port esthétique et leur valeur patrimoniale.

- a) Par quelle démarche préalable allez-vous commencer ce travail ?
- b) Cette modification de l'éclairage va inévitablement susciter l'incompréhension d'une partie des riverains (auparavant, tout le parc était éclairé). Quels arguments allez-vous mettre en avant pour leur expliquer le bien fondé de cet éclairage différencié ?

Question 3 (4 points)

L'entretien du parc génère la production de différents types de déchets verts. Dans le cadre d'une démarche de gestion environnementale et durable, faites des propositions de gestion raisonnée de ces déchets.

Question 4 (4 points)

Vous proposez de profiter du nouvel aménagement du parc pour en revoir la gestion de l'eau.

- a) Quels arguments mettez-vous en avant pour justifier cette proposition ?
- b) Quel type d'arrosage proposez-vous pour les lieux où on ne peut pas se passer de l'arrosage (notamment les massifs fleuris) ?
- c) Comment intégrez-vous la stratégie d'économie d'eau pour les futures plantations ?

Question 5 (4 points)

Les riverains sollicitent le maire parce qu'ils veulent participer au fleurissement de leur quartier.

- a) Quels arguments vont-ils mettre en avant pour convaincre les élus du bien-fondé de leur projet ?
- b) Quels espaces peuvent être concernés par ce projet et à quelles conditions ce projet peut-il se mettre en place et durer ?

Liste des documents :

- Document 1 :** « De l'usage des parcs urbains : de l'inattendu au transgressif », *Paysage Actualités*, Mars 2014 - 2 pages
- Document 2 :** R. Narboni, « Eclairage et biodiversité. La cohabitation, c'est possible ! », *Paysage Actualités*, n°0370, 11 juin 2014 - 2 pages
- Document 3 :** S. Delavallade, « La trame noire : un concept encore obscur », *Techni.Cités* n°283, Mai 2015 - 3 pages
- Document 4 :** Y. Haddad, « Optimiser l'utilisation de l'eau dans les espaces verts », *Techni.Cités* n°270, 23 mai 2014 - 3 pages
- Document 5 :** Y. Haddad, « Passer à la gestion raisonnée des déchets verts », *Techni.Cités* n°266, 23 mars 2014 - 2 pages
- Document 6 :** C. Ansart, « L'habitant, acteur de l'essor du végétal en ville », *Techni.Cités* n°252, 23 juin 2013 - 6 pages
- Document 7 :** Extrait du registre des délibérations du conseil municipal, Ville de Bordeaux, séance du lundi 25 mars 2013 - 5 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du CFC

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.